



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 6 juin 2011 n° 88/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 19 mai 2011, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages.

L'enquête est régie par un règlement européen qui concerne d'une part des données ménages et d'autre part des données entreprises. Pour ce qui concerne les données ménages, le règlement prévoit de collecter chaque année un tronc commun d'indicateurs et un module spécifique portant sur un aspect particulier des équipements ou de l'utilisation des TIC. L'essentiel du questionnaire de l'enquête TIC est défini par le règlement. La première enquête a eu lieu en 2007.

L'enquête a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, Internet, téléphonie). Les principaux thèmes abordés portent sur l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès Internet, en téléphonie fixe et mobile, les usages de ces technologies, le recours à l'administration et aux commerces des biens et services en ligne et les compétences individuelles en informatique et en Internet.

L'enquête concerne les ménages ordinaires de la France entière (métropole et DOM). La collecte a lieu chaque année en avril et mai auprès d'une personne de 15 ans et plus du ménage tirée au sort en fonction de la date de naissance des membres du ménage. Un échantillon de 16 000 ménages est tiré dans le fichier des assujettis à la taxe d'habitation. Les ménages dont les coordonnées téléphoniques sont retrouvées dans l'annuaire sont enquêtés par téléphone (environ 7 000 en métropole et 580 dans les DOM). Les autres (9 000 en métropole et 400 dans les DOM) sont enquêtés par voie postale avec possibilité de répondre par retour du questionnaire papier ou bien par Internet. La passation du questionnaire ou son remplissage ne devrait pas prendre plus de 20 minutes.

La concertation a lieu au niveau européen dans le cadre d'un groupe de travail où l'Insee représente la France.

Les résultats de l'enquête (des indicateurs agrégés et, depuis 2010, les données individuelles anonymisées) sont fournis chaque année à Eurostat avant le 1^{er} octobre. Eurostat diffuse les premiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

résultats avant la fin de chaque année sur son site internet et dans sa publication *Data in focus*. En France, les premiers résultats de l'enquête au niveau France entière sont diffusés à travers un *Insee Première*. Dans l'année suivant l'enquête, les données sont mises à disposition des chercheurs via le réseau Quêtelet, et éventuellement dans le cadre de conventions spécifiques.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.